



# CONSIGNES DE GRÈVE

DU 22/12/22 00H AU 02/01/2023 23H59

SYNDIQUÉS OU NON, VOUS POUVEZ PARTICIPER AU MOUVEMENT ET ÊTES PROTÉGÉS PAR CETTE CONSIGNE

QUAND SE DÉCLARER GRÉVISTE ?



## ACTIVITÉ VOL

Départ base, en fonction ou MEP

**48H AVANT L'HEURE DE POINTAGE**

Passage à la base d'affectation, en fonction ou MEP

**48H AVANT L'HEURE D'ARRIVÉE PROGRAMMÉE (BLOC) À LA BASE**



## ACTIVITÉ SOL

Stages et activités non réglementaires liés à l'activité aérienne (entretien, stages commerciaux)

**45MN AVANT L'HEURE DE POINTAGE**

Stages réglementaires liés à l'activité aérienne (MDC, etc...)

**48H AVANT 00H01 DU JOUR D'ACTIVITÉ**



## RÉSERVE

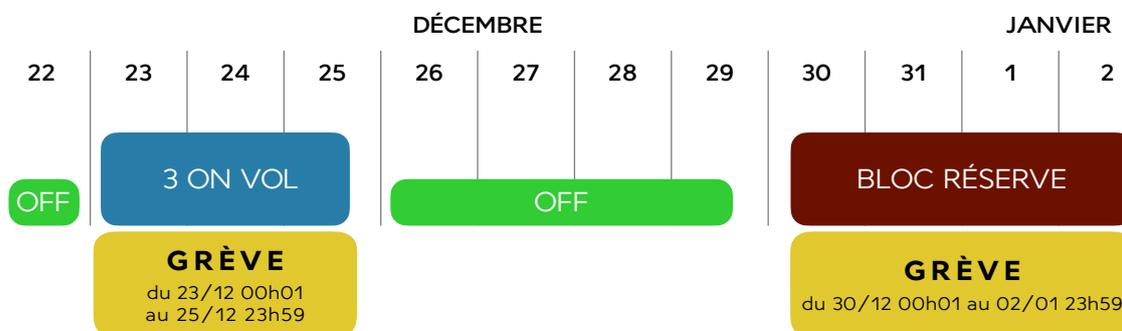
**MINIMUM 48H AVANT 00H01 DU JOUR DE RÉSERVE**

# MODE D'EMPLOI

INTRALIGNES ⇒ PNC ⇒ PLANNING ⇒ FORMULAIRES

⇒ DÉCLARATION PRÉALABLE D'INTENTION DE FAIRE GRÈVE (LOI DIARD)

⇒ FORMULAIRE DE DÉCLARATION DE GRÈVE



1 PÉRIODE, 1 FORMULAIRE DE DÉCLARATION

L'UNAC DÉFEND DEPUIS TOUJOURS LA CONTRACTUALISATION DE NOS CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE RÉMUNÉRATION !